

# ANNEXE RELATIVES AUX TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION

Pour l'année 2024, les tarifs fixés par le Conseil Municipal (DEL n°2023-12-096 du 21 Décembre 2023) sont les suivants :

## Chalet de Villiers location 24 heures

Particuliers Villebonnais ou personnel communal (toute l'année : mardi, mercredi, jeudi, jeudi)	275 €
Particuliers Villebonnais ou personnel communal, <b>Basse saison</b> : <b>octobre à mars</b> (vendredi, samedi, dimanche et jours fériés et veilles de jours fériés)	
Particuliers Villebonnais ou personnel communal, <b>Haute saison</b> : <b>avril à septembre</b> (vendredi, samedi, dimanche et jours fériés et veilles de jours fériés) <b>*A noter que les locations ne sont pas ouvertes au mois d'août</b>	490 €
Entreprise Villebonnaise + Syndics de copropriétés	840 €
Caution (dégâts, annulation)	400 €
Caution (remise en propreté)	200 €

3 gratuités par an pour les associations Villebonnaises ou qui interviennent sur le territoire de la commune (1 en week-end ou jour férié et 2 en semaines). Au-delà, les associations seront facturées au tarif des particuliers Villebonnais.

Fait à Villebon-sur-Yvette,  
Le

Nom - Prénom :

Signature :